

Sujet: [INTERNET] Fwd: MAGNAC LAVAL Projet porté par le promoteur allemand de Brême WPD

De : Annick De la borderie <adelabor1@gmail.com>

Date : Sat, 10 Nov 2018 14:27:26 +0100

Pour : pref-enquetes-publiques@haute-vienne.gouv.fr, PREF87 pref-enquete-publique <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

Ce mail n'a pas du vous parvenir

Je supprime les PJ que j'envoie séparément

Merci de l'accepter car il avait été envoyé avant le déjeuner

Je vous en remercie

Bien à vous

A de La borderie

St Barbant

Début du message réexpédié :

De: Annick De la borderie <adelabor1@gmail.com>

Objet: MAGNAC LAVAL Projet porté par le promoteur allemand de Brême WPD

Date: 9 novembre 2018 à 17:59:55 UTC+1

À: pref-enquetes-publiques@haute-vienne.gouv.fr, PREF87 pref-enquete-publique <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

Monsieur le Président de la Commission d'Enquête
Messieurs les Commissaires Enquêteurs

Je suis totalement opposée à la construction d'un 2nd "parc" à Magnac Laval
Les porteurs de projet pourtant avec des liens capitalistes (CF la DDAU de chaque projet) ne se laissent aucune possibilité de vérifier l'intérêt de toutes leurs demandes d'installations puisqu'ils les formulent en même temps :

St Barbant dont l'enquête publique s'est terminée le 17/10

Les Portes de Brames dont l'enquête publique s'est achevée le 31/10

Et celle-ci

Pourquoi un tel empressement alors que des projets aussi structurants mériteraient de prendre le temps de vérifier leur bien fondé ?

Il semblerait que les avis adressés aux Enquêtes Publiques montrent une certaine réticence des populations concernées ? Alors ?

Les installations en production dans l'aire rapprochée pour reprendre le vocabulaire utilisé ne paraissent pas donner des résultats en rapport avec les prévisions de leurs

demandes ? Alors ?

Les analyses des MRAe ne se montrent guère enthousiastes au fur et à mesure de la multiplication du nombre de demandes de ICPE . Alors ?

Toutes ces demandes ont le point commun d' être sur des zones humides dont les inconvénients paraissent de plus en plus soulevés cf lettre de la Prefecture de Loire Atlantique de Août 2018 ci jointe après les plaintes d'agriculteurs :

Il n'est pas très compliqué d'écrire des demandes d'ICPE de 3000 pages quand les dossiers sont fidèlement reproduits d'une demande à l'autre ce qui ,sans en retirer le mérite relativise les études réalisées!

WPD peut il expliquer pourquoi le fait de créer des SAS au capital de 10 000€ pour porter des investissements de plusieurs dizaines de Millions d'euros sécurise les projets pour lesquels il demande des autorisations de construire et d'exploiter ?

La même phrase est écrite dans tous les dossiers : (réécrit puisque WPD n'autorise plus de copier son texte) : »La société Energie Haute Vienne a été créée spécifiquement pour porter les demandes d'autorisation et pour exploiter le parc éolien de Magnac Laval sur la commune de Magnac Laval.. "Elle n'exerce aucune autre activité que l'exploitation de ce parc éolien , ce qui permet un financement sur la base de la seule rentabilité des parcs éoliens et assure un risque de faillite très limité »

Je ne comprends pas ce raisonnement un SAS de 10 000€ a un risque limité de faire faillite avec des investissements de millions d'euros ?

Son plan d'affaire est calculé sur la puissance maximale d'éoliennes dont le choix est dit « ne pas être encore décidé (!) et une production en heures de 2492 h soit un facteur de charge de 27,8% ce qui ne s'est jamais constaté dans le Limousin zone de vent faible comme chacun sait :il n'y a qu'à regarder les résultats des éoliennes déjà installées de Lesterps Adriers sans parler de Peyrelevade.

Et la carte des vents de Météo France :

<https://www.heliciel.com/helice/eolienne%20hydrolienne/Eolienne%20puissance>

D'autre part nulle part Energie de Haute Vienne ne mentionne l'augmentation de capital qu'elle devra réaliser pour apporter 25% de fonds propres d'un financement de 31,319M€soit 7,830M€

WPD peut il expliquer de façon clair ses montages financiers car le même se retrouve dans toutes ses demandes ESB EHV portes de Brames de son compere WSD?

D'autre part :

Dans son avis la MRAe note la forte:

Proximité Natura 2000 3,4km vallée de Gartempe zone spéciale de conservation

FR7401147

Proximité Natura 2000 6,1 km étangs N haute Vienne zone spéciale de conservation

FR7401133

Proximité Natura 2000 46,4 km Vallée de l'Anglin et affluents zone spéciale de conservation FR 2400535

322 ZNIEFF Rayon de 15KM

Les Zones humides :AEI traversée / cours d'eaux et mares P77 EI

La diversité des milieux naturels est importante avec de nombreux espaces boisés des haies multi strates qui représentent un enjeu fort

Ont été dénombrées 190 espèces végétales dont 4 protégées et 4 plantes

déterminantes pour l'ancienne région Limousin (Lobélie brulante néflier cerisier à grappes alisier torminal)

Il est également noté de forts enjeux faunistiques sur et à proximité des zones humides et des zones de reproduction pour amphibiens et odonates

Des haies corridors écologiques reconnues comme à forte contrainte

Des boisements au rôle écotone fort (zone de transition écologique) pour reptiles et coléoptères

Avifaune migratrice AEI dans un couloir de migration de grue cendrée des espèces protégées

comme le busard st martin A été repérée une nidification d'un couple d'oedictnème criard et un couple de vanneau huppé

Les chiroptères sont tres importants sur l'ensemble du site chauve souris pouvant accéder à l'ensemble des parcelles du fait de la conservation du réseau bocager

Habitat 640m de E3 insuffisant pr éviter nuisances (dit MRAe!) 20 hameaux fortement impactés s (Arcoulant, Beaubatou, Petit et Grand Monteil, La Gervaudie vont devenir difficiles à habiter

("sensibilité forte « compensation haies que MRAe dit « effets de cette mesure limité au regard de la taille des éoliennes « 13 projets ds 18 km + proche 4,1km à Bel Air 24 éoliennes !! AE estime que infrastructures telles que parcs éoliens séparés de 4 km n'engendreront pas d'effets cumulatifs significatifs sur des stations floristiques ne sur la faune volante "ce qui reste discutable » » »

"....une coordination entre les différents MO de ces parcs supplémentaires est à rechercher ...

Finalement quels sont les points positifs de cette demande en dehors des subventions que délivre EDF réglées par nous pauvres consommateurs et ainsi payeurs de CSPE (qui finit par coûter plus de 15% de nos factures)

Pour en avoir une idée nous avons reçu un mail des habitants de Tigné qu'ils nous demandent de vous communiquer puisque c'est WPD qui est en cause :

Mail C kaas WPD à Tigné 20180912.png



Les besoins de financements des élus sont ils si importants que la vie de leurs électeurs ne les intéressent plus ?

Cette fois-ci il leur sera difficile de dire qu'ils « ne savaient pas » car cette demande ressort de

toutes les inquiétudes des contributions aux enquêtes publiques !

Est ce qu'un jour il leur faudra un jour répondre de leurs actes réalisés pour le bien public devenu intérêts privés ?

Voulez vous notre mort encerclés de toute part par ces machines qui vont empoisonner notre vie ? Le principe de précaution si cher à la France ne pourrait il être mis en pratique ici ?

Pour toutes ces raisons Monsieur le Commissaire Enquêteur je vous demande instamment de donner un avis défavorable à l'enquête publique de Magnac Laval Dans cet espoir je vous prie de croire à toute ma considération.

Annick de La Borderie
87330 Saint Barbant

Prefet Loire Atlantique Reponse Puceul et meures .pdf

Content-Type: application/pdf

Content-Encoding: 7bit

PJ vide - Ne peut être lue .

Partie 1.1.3

~~Partie 1.1.3~~

~~Content-Type: text/html~~

~~Content-Encoding: quoted-printable~~

Mail C kaas WPD à Tigné 20180912.png

Mail C kaas WPD à Tigné 20180912.png

Content-Type: image/png

Content-Encoding: 7bit

PJ vide - Ne peut être lue .

Partie 1.1.5

~~Partie 1.1.5~~

~~Content-Type: text/html~~

~~Content-Encoding: quoted-printable~~